



**Secrétariat général**  
**Service des ressources humaines**  
**Sous-direction du développement professionnel et**  
**des relations sociales**  
**Bureau de la formation continue et du**  
**développement des compétences**  
**78, rue de Varenne**  
**75349 PARIS 07 SP**  
**0149554955**

**Secrétariat général**  
**Service des ressources humaines**  
**Mission des systèmes d'informations des ressources**  
**humaines**

**Note de service**

**SG/SRH/SDDPRS/2021-475**

**22/06/2021**

**Date de mise en application : 22/06/2021**

**Diffusion : Tout public**

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes : 3**

**Objet : Déploiement à partir d'octobre 2021 du module de gestion de la formation du SIRH RenoiRH et plan de formation et d'accompagnement des utilisateurs.**

#### **Destinataires d'exécution**

Administration centrale  
 DRAAF / DAAF  
 Secrétariats généraux communs départementaux  
 Secrétariats généraux communs régionaux des DOM  
 Secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM) d'Ile de France  
 EPLEFPA  
 Ecoles et instituts de formation du MAA  
 DDT(M)  
 DD(ETS)PP

**Résumé :** Cette note de service présente le calendrier et les modalités du déploiement de RenoiRH-formation et des fonctionnalités formation de "Mon Self Mobile", ainsi que le plan de formation prévu pour accompagner ce déploiement.

Cette note précise également, d'une part, les modalités de recensement des futurs gestionnaires RenoiRH-formation et d'autre part, les modalités de recrutement des formateurs internes, qui animeront les modules en face à face, avec un retour attendu sur ces deux points, au plus tard pour le 16 juillet 2021.

## Introduction

Dans un objectif de modernisation et d'harmonisation de la gestion des ressources humaines du MAA, et suite à la bascule de la gestion et de la paye sur RenoiRH en 2019, les outils de gestion de la formation du MAA (EPICEA et SAFO) vont être remplacés par le module formation du SIRH RenoiRH. Ce passage est programmé à partir du mois d'octobre 2021.

Le module formation du SIRH RenoiRH, ci-après nommé « **RenoiRH-formation** » permettra aux gestionnaires de gérer la formation des agents du MAA, comme actuellement dans SAFO et EPICEA. RenoiRH-formation s'appuiera sur les fonctionnalités formation du self-service, ci-après nommé « **Mon Self Mobile** ». Celui-ci permettra aux agents de se télé-inscrire, et aux responsables hiérarchiques de valider les demandes de formation de leurs agents en se connectant à « Mon Self Mobile » via Internet, ce dispositif faisant l'objet d'une communication ultérieure dédiée.

Cette note de service présente le calendrier et les modalités du **déploiement** de RenoiRH-formation et des fonctionnalités formation de « Mon Self Mobile » ainsi que le plan de formation prévu pour accompagner ce déploiement. Cette note précise également, d'une part, les modalités de recensement des futurs gestionnaires RenoiRH-formation et, d'autre part, de recrutement des formateurs internes qui animeront les modules de formation à la prise en main de l'outil, en face à face, avec un retour attendu sur ces deux points, au plus tard pour le 16 juillet 2021.

Le **plan de formation** concerne les gestionnaires de l'ensemble des structures qui gèrent la formation des agents MAA, en administration centrale, D(R)AAF, EPLEFPA, secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) et dans les écoles de formation du MAA. Sont également concernés les gestionnaires formation dans les secrétariats généraux communs régionaux (SGCR) en expérimentation dans les départements d'outre-mer, ainsi que le secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM) pour la région Ile de France.

Cette note prévoit également la formation de l'ensemble des agents du MAA en administration centrale, en D(R)AAF, en DDI et en EPLEFPA et de leurs responsables hiérarchiques. La formation des agents et des personnels encadrants est un enjeu important pour la réussite de ce projet. En effet, la télé-inscription directe par les agents et la dématérialisation du circuit de validation génèrent un fort changement de pratiques qu'il est nécessaire d'accompagner.

## Table des matières

I- Déploiement de RenoiRH-formation et de « Mon Self Mobile/formation » à partir d'octobre 2021.....	2
I-1- Déploiement de RenoiRH-formation à partir d'octobre 2021.....	2
I-2- Les fonctionnalités de RenoiRH-formation et de « Mon Self Mobile » .....	3
I-3- Recensement des gestionnaires formation .....	3
I-4- Déploiement de « Mon Self Mobile/formation » pour les agents et responsables hiérarchiques .....	4
II- Plan de formation et d'accompagnement à RenoiRH-formation .....	5
II-1- Dispositif de formation .....	5
II-2- Déploiement des formations à partir de septembre 2021 .....	5
II-3- Assistance utilisateurs.....	6
III- Constitution du réseau de formateurs internes occasionnels des gestionnaires RenoiRH-formation.....	6
III.1- Composition du réseau et profil des formateurs .....	6
III.2- Missions du formateur interne .....	7
III.3- Animation et professionnalisation du réseau des formateurs internes .....	7
III.4- Engagements et sollicitation des formateurs .....	8
III.5- Recrutement des formateurs du réseau .....	8

## **I- Déploiement de RenoiRH-formation et de « Mon Self Mobile/formation » à partir d'octobre 2021**

Le module formation du SIRH RenoiRH devient l'outil commun de gestion de la formation continue de l'ensemble des agents du ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation affectés en administration centrale, D(R)AAF, DDI et EPLEFPA.

Sont concernés par l'utilisation de RenoiRH-formation : les gestionnaires formation d'administration centrale, D(R)AAF, EPLEFPA, SGCD (pour les agents de DDI) et dans les écoles de formation du MAA. Sont également concernés les gestionnaires formation dans les secrétariats généraux communs régionaux (SGCR) en expérimentation dans les départements d'outre-mer, ainsi que le secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM) pour la région Ile de France.

Sont concernés par l'utilisation de « Mon Self Mobile/formation » : l'ensemble des agents MAA d'administration centrale, de D(R)AAF, de DDI et d'EPLEFPA et leurs responsables hiérarchiques.

Il est à noter que les acteurs RH et les personnels encadrants n'utilisent pas directement RenoiRH-formation pour le pilotage et l'accompagnement en formation des agents en cohérence avec les besoins individuels recensés lors de l'évaluation professionnelle. Pour cela, ils s'appuient sur les gestionnaires formation de leur structure.

### **I-1- Déploiement de RenoiRH-formation à partir d'octobre 2021**

La maîtrise d'œuvre de RenoiRH-formation est le CISIRH (Centre Interministériel de Services Informatiques relatifs aux Ressources Humaines). La maîtrise d'ouvrage est le SG/SRH/SDDPRS/BFCDC. L'assistance à maîtrise d'ouvrage est la SG/SRH/MISIRH.

#### ***Les gestionnaires formation qui vont utiliser RenoiRH-formation sont les suivants :***

- **Gestionnaires locaux de formation** dans chacune des structures suivantes : directions d'administration centrale, D(R)AAF, EPLEFPA, SGCD, SGCR/DOM et SGAMM/IDF : gestion de proximité et élaboration et gestion des plans et stages locaux de formation des agents MAA de leur périmètre ;
- **Gestionnaires du niveau régional** : délégations à la formation continue des D(R)AAF et d'administration centrale et responsables formation des SGCR/DOM et du SGAMM/IDF : élaboration et gestion des stages des plans régionaux de formation ;
- **Gestionnaires du niveau national** dans les écoles, les directions d'administration centrale et le secrétariat général : élaboration et gestion du Plan National de Formation (PNF) et des stages nationaux.

#### ***Le passage d'EPICEA et SAFO vers RenoiRH-formation se fera de la manière suivante pour les gestionnaires :***

En 2021, RenoiRH-formation coexiste avec les anciens outils de gestion de la formation EPICEA et SAFO :

- RenoiRH-formation sera utilisé à partir d'octobre 2021 pour la saisie et la gestion des stages et sessions programmés en 2022 et notamment les stages du PNF ;
- EPICEA et SAFO seront utilisés en 2021 pour la saisie et la gestion des stages et sessions programmés en 2021. Ils seront encore utilisés jusqu'au 28 février 2022 pour la clôture et les statistiques de l'année 2021.

A partir de 2022, la gestion des stages et sessions se fera exclusivement sur RenoiRH-formation.

Une reprise de l'historique formation des agents à partir des données EPICEA/SAFO est également prévue avec une disponibilité pour l'agent et son gestionnaire courant 2022.

### ***Le déploiement de RenoiRH-formation se fera de manière progressive à partir d'octobre 2021 :***

- Mi-octobre 2021 : déploiement pour les gestionnaires des écoles qui pourront démarrer la saisie des stages et sessions du PNF 2022 et les gérer au fil de l'eau ;
- Fin octobre 2021 : déploiement pour les gestionnaires des délégations à la formation continue des D(R)AAF et d'administration centrale et les responsables formation des SGCR des DOM et du SGAAM d'Ile de France, pour la saisie et la gestion des stages régionaux ;
- Mi-novembre 2021 : déploiement pour les gestionnaires des directions d'administration centrale (DAC) et du secrétariat général (SG) :
  - les responsables locaux de formation (RLF) des DAC et du SG, pour la validation des demandes de formation des agents de leur périmètre et la saisie et la gestion des stages locaux ;
  - les gestionnaires des DAC et du SG pour la saisie et la gestion des stages nationaux ;
- Fin novembre 2021 : déploiement pour les RLF de D(R)AAF, d'EPLEFPA, de SGCD, de SGCR/DOM et du SGAMM/IDF, pour la validation des demandes de formation des agents dans leur périmètre, la saisie et la gestion des stages locaux.

Le calendrier coordonné de déploiement de l'outil et de l'offre de formation est présenté en annexe 1 à la présente note.

## **I-2- Les fonctionnalités de RenoiRH-formation et de « Mon Self Mobile »**

Les fonctionnalités de gestion de la formation accessibles dès la bascule sont les suivantes :

- Création de stages et sessions par la structure organisatrice (SO), via RenoiRH-formation ;
- Télé-inscription par l'agent, via « Mon Self Mobile » ;
- Circuit de validation des demandes dématérialisées, en 3 étapes successives :
  - Validation par **le responsable hiérarchique de l'agent**, via « Mon Self Mobile » ;
  - Validation intermédiaire par **le Responsable local de formation (RLF) de la structure de l'agent**, via RenoiRH-formation ;
  - Validation finale par **la structure organisatrice de la formation**, via RenoiRH-formation ;Ces 3 étapes reprennent les modalités de validation actuelles de la demande d'inscription papier.
- Inscriptions/convocations par la structure organisatrice, via RenoiRH-formation : mail généré automatiquement et modifiable par le gestionnaire ;
- Présences et attestations par la structure organisatrice, via RenoiRH-formation : mail non modifiable envoyé automatiquement ;
- Historique de formation de l'agent : accessible par le RLF de l'agent via RenoiRH-formation, et également directement par l'agent via « Mon Self Mobile » ;
- Suivi des formations et statistiques réalisé par les gestionnaires via des requêtes dans RenoiRH et/ou dans RenoiRH Décisionnel.

Des fonctionnalités plus poussées seront proposées dans un second temps, notamment pour la gestion budgétaire et la gestion des formateurs internes.

L'intérêt majeur de RenoiRH-formation, par rapport aux outils EPICEA/SAFO, est l'accès pour chaque agent aux fonctionnalités formation via « Mon Self Mobile », ce qui renforce son positionnement en tant qu'acteur et prescripteur de son parcours de formation (voir §1-4).

## **I-3- Recensement des gestionnaires formation**

Pour la réussite du projet, il est important de recenser la totalité des gestionnaires formation et notamment les agents des SGCD/R-SGAMM qui ne sont pas des agents du MAA, afin qu'ils puissent bénéficier d'un accès à l'outil et de l'accompagnement en formation.

**Le recensement des gestionnaires formation est à effectuer via le tableau Excel en annexe 2, de la manière suivante :**

- **Chaque école, chaque direction d'administration centrale et le SG** complètent le tableau en identifiant pour les DAC et le SG, les RLF et les gestionnaires de stages nationaux, et le transmettent à : [habilitations-sirh.sg@agriculture.gouv.fr](mailto:habilitations-sirh.sg@agriculture.gouv.fr)
- **Chaque DRFC** transmet le tableau aux RLF des EPLEFPA et aux animateurs formation (AF) des SGCD de sa région pour identification des gestionnaires. Il centralise les retours dans un seul fichier et l'envoie à : [habilitations-sirh.sg@agriculture.gouv.fr](mailto:habilitations-sirh.sg@agriculture.gouv.fr)
- **Chaque DRFC et la DACFC** complètent le tableau en identifiant les gestionnaires dans les délégations formation continue des DRAAF et d'AC, ainsi que les RLF des DRAAF, puis le transmettent à : [habilitations-sirh.sg@agriculture.gouv.fr](mailto:habilitations-sirh.sg@agriculture.gouv.fr).  
Les responsables formation dans les SGCR/DOM et le SGAMM sont également à identifier.

**Les retours sont attendus au plus tard le 16/07/2021.**

Ce recensement servira à la mise en œuvre des habilitations dans RenoiRH-Formation, pour les agents concernés, et, également, à l'organisation des formations des gestionnaires qui seront programmées avant la mise en service de RenoiRH-Formation.

Suite au recensement, les gestionnaires seront habilités selon le calendrier de l'annexe 1.

Un guide de première connexion à RenoiRH-formation leur sera communiqué.

Postérieurement à la bascule, toute nouvelle demande d'habilitation est à adresser par mail à [assistance-sirh.SG@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance-sirh.SG@agriculture.gouv.fr), avec copie à la DRFC de la DRAAF. La demande doit contenir l'ensemble des informations figurant dans le tableau de l'annexe 2 de la présente note : matricule, nom, prénom, affectation, profil utilisateur et périmètre d'habilitation de l'agent à habiliter. Si ce dernier remplace un précédent utilisateur du module formation RenoiRH, les nom et prénom de son prédécesseur sont également communiqués dans cette demande pour transfert des habilitations.

#### **I-4- Déploiement de « Mon Self Mobile/formation » pour les agents et responsables hiérarchiques**

Sont concernés par l'utilisation de « Mon Self Mobile/formation » : l'ensemble des agents MAA d'administration centrale, de D(R)AAF, de DDI et d'EPLFPA et leurs responsables hiérarchiques.

Le déploiement des fonctionnalités Formation de « Mon Self Mobile » s'effectuera à partir de mi-novembre 2021. Il permettra à chaque agent :

- De visualiser l'offre de formation (stages/sessions). L'offre sera également consultable sur le site FORMCO ;
- De se télé-inscrire aux stages/sessions souhaités ;
- De suivre l'état de ses demandes de formation ;
- D'accéder à son historique de formation.

Il permettra à chaque responsable hiérarchique :

- De valider les demandes des agents de son équipe ;
- De faire des demandes de formation pour ces agents.

Un dispositif de formation et d'accompagnement sera mis en place pour former les agents et les responsables hiérarchiques à l'utilisation de « Mon Self Mobile ». Ce dispositif est détaillé au § II-1.

## **II- Plan de formation et d'accompagnement à RenoiRH-formation**

### **II-1- Dispositif de formation**

#### ***Formation des gestionnaires***

Un parcours de formation hybride de 2 jours sera accessible sur une plateforme de e-formation. Il sera composé de modules d'auto-formation (une demi-journée) et de modules de formation synchrones en présentiel, également accessibles en classe virtuelle (un jour et demi).

Les modules de formation en présentiel et en classe virtuelle seront animés par un réseau de formateurs internes en cours de constitution.

Un des modules d'auto-formation abordera l'utilisation de « Mon Self Mobile », afin de pouvoir répondre aux questions des agents et des responsables hiérarchiques.

#### ***Formation des agents et responsables hiérarchiques à l'utilisation de « Mon Self Mobile »***

La télé-inscription directe par les agents et la dématérialisation du circuit de validation génèrent un fort changement de pratiques qu'il est nécessaire d'accompagner.

Une auto-formation totalement asynchrone sera accessible sur une plateforme de e-formation, afin de former les agents et les responsables hiérarchiques à l'utilisation de « Mon Self Mobile ».

Un guide utilisateur agent sera également mis à disposition sur le site FORMCO.

### **II-2- Déploiement des formations à partir de septembre 2021**

#### ***Formation des gestionnaires***

L'objectif est de former les gestionnaires à l'utilisation de RenoiRH-formation, à partir d'octobre 2021 et jusqu'à fin 2021, pour permettre à tous les utilisateurs de réussir la transition entre les anciens outils de gestion de la formation SAFO/EPICEA et RenoiRH-formation.

Le dispositif de formation sera ensuite maintenu, pour les nouveaux arrivants notamment, ainsi que pour l'adaptation aux évolutions de l'outil.

Les formations des gestionnaires seront programmées au plus près de l'accès à l'outil, selon l'organisation et le calendrier suivants (voir également le calendrier en annexe 1) :

Public à former	Nb sessions	Calendrier formations 2021	Rappel dates déploiement 2021	Organisation des sessions	Animation sessions
Réseau des formateurs internes	4 à 5	15 au 30 septembre	-	INFOMA/BFCDC	Formateurs experts
Gestionnaires des écoles	1 par école	1 <sup>er</sup> au 15 octobre	Mi-octobre	Ecoles	FI écoles
Gestionnaires des DRFC, DACFC, SGCR/DOM, SGAMM/IDF (PRF)	4 à 5	15 au 30 octobre	Fin octobre	INFOMA/BFCDC	FI
Gestionnaires des DAC et du SG : RLF et organisateurs de stages nationaux	2	1 <sup>er</sup> au 15 novembre	Mi-novembre	DACFC	FI
RLF de DRAAF, EPLEFPA, SGCD, SGCR/DOM et SGAMM/IDF	1 à 5 / région	Novembre	Fin novembre	DRFC	FI

Les organisateurs proposeront des dates de sessions aux gestionnaires identifiés via le recensement (§I-3). Les modalités d'inscriptions et d'accès à la plateforme de e-formation seront précisées ultérieurement.

### ***Formation des agents et responsables hiérarchiques à l'utilisation de « Mon Self Mobile/formation »***

Le déploiement de « Mon Self Mobile/formation » se fera à partir de mi-novembre 2021.

Les agents et responsables hiérarchiques suivront une auto-formation à l'utilisation de « Mon Self Mobile/formation », qui restera accessible à tout moment.

Un « Flash Info RH » sera adressé aux Secrétariats généraux des structures et aux agents, afin que cette formation soit connue, accessible et suivie. Cette communication sera relayée via les DRFC et la DACFC aux RLF de leur périmètre.

## **II-3- Assistance utilisateurs**

Un espace dédié aux gestionnaires RenoIRH-formation sur le site FORMCO permet d'accéder à des ressources, notamment un guide utilisateur et des modes opératoires :

<https://www.formco.agriculture.gouv.fr/acces-reserve/espace-ressources/gestionnaires-renoirh-formation/>

L'identifiant et le mot de passe génériques seront attribués aux agents concernés, au moment de leur habilitation à RenoIRH-formation.

L'assistance utilisateur, positionnée à la MISIRH, apportera une aide aux gestionnaires sur l'utilisation de RenoIRH-formation et de « Mon Self Mobile » : [assistance-sirh.SG@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance-sirh.SG@agriculture.gouv.fr)

## **III- Constitution du réseau de formateurs internes occasionnels des gestionnaires RenoIRH-formation**

Le réseau des formateurs « Gestionnaires RenoIRH-formation » en cours de constitution (voir III-5 infra) sera animé par le bureau de la formation continue et du développement des compétences (BF CDC), en lien avec le pôle accompagnement de la MISIRH.

### **III.1- Composition du réseau et profil des formateurs**

Les formateurs internes doivent, si possible, être gestionnaires formation, utiliser actuellement EPICEA ou SAFO dans ce cadre et/ou être identifiés comme futurs utilisateurs RenoIRH-formation.

Ils peuvent être affectés en administration centrale, D(R)AAF, EPLEFPA, SGCD/R, SGAMM et dans les écoles en charge de la formation continue des agents.

Une bonne connaissance du périmètre de la formation continue (processus métier, politique de formation du MAA, financement, contexte interministériel...), des qualités de pédagogue et un goût pour la communication sont également souhaités.

Le réseau sera constitué d'une trentaine de formateurs. Les formateurs internes seront recrutés au travers d'un maillage territorial destiné à faciliter l'organisation et l'animation des formations :

- En administration centrale : SRH/SDDPRS/BF CDC, MISIRH, DAC dont DGER, DACFC ;
- Dans chaque région avec, au minimum, un à deux formateurs positionnés dans chaque D(R)AAF, et si besoin un ou plusieurs formateurs en EPLEFPA, SGCD, SGCR/DOM et SGAMM ;
- Dans chaque école utilisant RenoIRH-formation : un formateur par école.



### **III.2- Missions du formateur interne**

Comme indiqué au §II.1, le parcours de formation des gestionnaires s'appuie sur un format hybride de 2 jours, accessible sur une plateforme de e-formation. Ce parcours sera composé de modules d'auto-formation (une demi-journée), et de modules de formation synchrones en présentiel, également accessibles en classe virtuelle (un jour et demi). Les formateurs internes interviendront pour l'animation des sessions en présentiel ou des classes virtuelles. Ils devront au préalable s'appropriier les contenus des modules de formation à distance.

#### **Contenu et supports des modules de formation en présentiel et classe virtuelle**

La formation en présentiel ou en classe virtuelle des gestionnaires RenoiRH-formation dure un jour et demi. Dans la mesure du possible, elle sera animée par un binôme de formateurs internes.

La mise à disposition d'une mallette pédagogique, ainsi que d'une base école, permettront aux formateurs de s'appuyer sur des outils harmonisés et adaptés aux besoins des utilisateurs.

La mallette sera également adaptée pour une animation en classe virtuelle.

#### **Public cible**

Les agents à former sont les gestionnaires formation en administration centrale, D(R)AAF, EPLEFPA, écoles du MAA, SGCD (pour la gestion de la formation des agents de DDI), SGCR/DOM et SGAMM.

#### **Calendrier**

Les modules de formation en présentiel et en classe virtuelle seront animés par le réseau de formateurs internes au quatrième trimestre 2021 au moment du passage à RenoiRH formation. Des sessions seront ensuite programmées chaque année, en fonction des besoins, pour la formation des nouveaux arrivants notamment, ainsi que pour l'adaptation aux évolutions éventuelles de l'outil.

### **III.3- Animation et professionnalisation du réseau des formateurs internes**

#### **Formation**

Les formateurs internes suivront une formation de 2 jours en septembre 2021, dont une demi-journée d'auto-formation, et 1 jour et demi de formation en présentiel ou classe virtuelle, animé par les formateurs « experts ».

De plus, afin de les sécuriser dans leurs interventions et en fonction de leurs besoins, les formateurs peuvent bénéficier d'une formation à l'animation pédagogique et à l'animation de classe virtuelle.

#### **Espace dédié au réseau des formateurs et accès à la mallette pédagogique**

Un espace dédié aux formateurs des gestionnaires RenoiRH-formation sur le site FORMCO permet d'accéder à la mallette pédagogique et aux autres ressources nécessaires :

<https://www.formco.agriculture.gouv.fr/acces-reserve/espace-ressources/formateurs-internes/formateurs-renoirh-formation/>

L'identifiant et le mot de passe génériques seront attribués lors de la formation.

#### **Appropriation de la mallette pédagogique et de la base école**

Un webinaire de 3 heures sera organisé fin septembre-début octobre 2021, afin de faciliter la prise en main de la mallette pédagogique et d'harmoniser les pratiques pédagogiques.

Par la suite, un séminaire annuel sera organisé afin de favoriser la professionnalisation et la cohésion du réseau.

Les frais de mission liés à la formation des formateurs sont pris en charge par la structure de l'agent selon les règles relatives à la formation continue. Les frais de mission liés aux séminaires des formateurs internes sont à la charge de chaque structure, excepté pour les agents des EPLEFPA pour lesquels ces frais seront pris en charge par la DRAAF dans le cadre de la note de service N2010-1420 relative au remboursement des déplacements sur convocation de l'administration centrale.

### **III.4- Engagements et sollicitation des formateurs**

L'activité de formation à titre occasionnelle est encadrée par la note de service SG/SRH/SDDPRS/2017-1029 du 4 janvier 2017.

#### **Le formateur interne s'engage à :**

- Suivre les formations programmées en septembre 2021 ;
- Animer les formations en utilisant la mallette pédagogique mise à disposition ;
- Participer activement au réseau des formateurs, et notamment aux séminaires et formations organisées par le bureau de la formation continue et du développement des compétences (BFDC), pour favoriser leur professionnalisation, les échanges de pratiques et la mutualisation des supports de formation ;
- Réaliser un bilan annuel de l'activité de formateur interne.

L'activité de formateur interne doit être validée par le responsable hiérarchique de l'agent.

#### **L'administration centrale (SRH/BFDC) s'engage à :**

- Assurer l'animation du réseau et la formation des formateurs selon les besoins recensés par le réseau, ainsi que le retour des évaluations des sessions organisées ;
- Mettre à disposition la mallette pédagogique nécessaire à la formation et en favoriser l'appropriation par les formateurs ;
- Verser la rémunération pour l'activité accessoire de formateur, pour les formations organisées par le MAA, et pour la durée des actions de formation assurées et selon les dispositions réglementaires en vigueur à la période où est dispensée l'action de formation.

Ces engagements sont repris dans la convention d'exercice de l'activité de formateur interne à signer entre l'agent, son supérieur hiérarchique, sa structure et le BFDC à l'issue du processus de recrutement.

#### **Sollicitation des formateurs**

Les formateurs sont sollicités par les organisateurs de formation selon les modalités fixées dans la note de service SG/SRH/SDDPRS/2017-1029 du 4 janvier 2017. Les frais de mission liées à l'animation des formations sont à la charge de la structure organisatrice de la formation.

### **III.5- Recrutement des formateurs du réseau**

**Toutes les candidatures doivent être transmises via la fiche de candidature (annexe 3) dûment renseignée et visée par l'agent et son supérieur hiérarchique, et scannée, par mail, de la manière suivante :**

**Objet :** Candidature Formateur RenoirRH-formation

**Les formateurs volontaires en DRAAF, EPLEFPA et SGCD** envoient leur candidature à la DRFC de la DRAAF de la région. La liste des coordonnées des DRFC est accessible sur le site FORMCO (privilégier le mail institutionnel quand il est indiqué) :

<https://www.formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/delegations-formation/>

**Les formateurs volontaires en administration centrale** envoient leur candidature à :

[formation.continue.administration.centrale.sg@agriculture.gouv.fr](mailto:formation.continue.administration.centrale.sg@agriculture.gouv.fr)

**Les DRFC et la DACFC** centraliseront ces candidatures et les transmettront par mail, de manière groupée, à : renoirhformation-bfcdc.SG @agriculture.gouv.fr

**Les formateurs volontaires des écoles et des DAAF** envoient leur candidature à :

renoirhformation-bfcdc.SG @agriculture.gouv.fr

Tous les agents qui souhaitent s'engager dans cette démarche doivent candidater. Les candidatures seront examinées par le SRH. Chaque agent sera informé par écrit des suites données à sa candidature.

**L'ensemble des retours sont attendus au plus tard pour le 16/07/2021 sur :**  
renoirhformation-bfcdc.SG @agriculture.gouv.fr

Le chef du service  
des ressources humaines

Xavier Maire

**Annexes :**

- 1- Calendrier coordonné de déploiement de RenoiRH-formation et des formations
- 2- Fichier de recensement des gestionnaires
- 3- Fiche de candidature formateurs

Annexe 1- Calendrier 2021 de déploiement et de formation à RenoiRH-formation pour les gestionnaires et aux fonctionnalités formation de "Mon Self Mobile" pour les agents et responsables hiérarchiques

	Pilotes	Avril	Mai	Juin	été	Sept	Octobre			Novembre			Décembre		
<b>Déploiement RenoiRH-formation et formation des gestionnaires</b>															
Recensement gestionnaires à habiliter/former sur RenoiRH-formation	MISIRH			R											
Formation du réseau des formateurs internes : 4 à 5 sessions	BFCDC					F									
Gestionnaires des écoles (PNF) : 1 session par école							F	F/D							
Gestionnaires de DRFC, DACFC, SGCR/DOM et SGAMM/IDF (PRF) : 4-5 sessions									F	F/D					
Gestionnaires de DAC et du SG : RLF et organisateurs de stages nationaux : 2 sessions											F	F/D			
Formation des RLF DRAAF, EPLEFPA, SGCD, SGCR/DOM et SGAMM/IDF : 1 à 5 sessions par région											F	F	F	F/D	
<b>Ouverture des fonctionnalités Formation dans "Mon Self Mobile" pour les agents et responsables hiérarchiques et auto-formation</b>	MISIRH												D/F		

R : Recensement  
 F : Formation  
 D : Déploiement



### Annexe 3



## Candidature formateur Gestionnaire RenoiRH-formation

Nom et prénom	
Matricule RenoiRH MAA*	
Corps et grade	
Structure	
Service	
Fonction	
Région d'affectation	
Adresse d'affectation	
Mail	
Téléphone pro fixe/portable	

\*sinon préciser le ministère d'appartenance

<b>Expérience professionnelle</b> : durée, structure(s), outil (SAFO/EPICEA/autre), nb formations dispensées...	
En tant que gestionnaire formation	
En tant que formateur	

**Motivation de la candidature :**

**J'accepte d'animer la formation en classe virtuelle** : Oui / Non

**Je m'engage à mobiliser le temps nécessaire à cette activité, conformément à la présente note de service :**

- >Suivre la formation de formateur (2 jours) en septembre 2021 et si besoin une formation à l'animation,
- >Animer 2 à 5 sessions de formation d'1,5 jour au dernier trimestre 2021, puis les années suivantes en fonction des besoins, et utiliser la mallette pédagogique mise à disposition,
- >Assister à 1 séminaires par an, animé à distance si besoin.

Les formateurs bénéficient d'une rémunération accessoire selon la note de service 2017-17 du 04/01/2017, pour les formations organisées par le MAA. Les frais de mission relatifs à l'animation des formations sont à la charge de la structure organisatrice. Les frais liés à la formation des formateurs sont pris en charge selon les règles relatives à la formation continue.

Suite à l'acceptation de la candidature une convention précisant la durée maximale de l'activité formation sera signée entre le formateur, son supérieur hiérarchique, sa structure (ou la DRAAF pour les EPLEFPA) et le SRH/BFDC.

**Date et signature du candidat :**

**Je valide la candidature de cet agent pour intégrer le réseau des formateurs « Gestionnaires RenoiRH-formation », conformément au §III de la note de service relative au déploiement et à la formation à RenoiRH-formation, et m'engage à le libérer pour la mise en œuvre de cette activité.**

**Date, nom, fonction, structure, cachet et signature du supérieur hiérarchique :**

**A renvoyer visée et scannée au plus tard le 16/07/2021 :**

Pour les formateurs de DRAAF, EPLEFPA et SGC : à la DRFC de la région (adresses mails dans la note de service)

Pour les formateurs d'administration centrale à : [formation.continue.administration.centrale.sg@agriculture.gouv.fr](mailto:formation.continue.administration.centrale.sg@agriculture.gouv.fr)

Pour les formateurs des écoles et des DAAF à : [renoirhformation-bfcdc.SG@agriculture.gouv.fr](mailto:renoirhformation-bfcdc.SG@agriculture.gouv.fr)